



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 25 août 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 00. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Pierre-David Tremblay, les conseillères Marie-Élizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Descarreaux et Michel McDonald. L'absence du conseiller Ken Ménard était motivée. En l'absence de la directrice générale Josée Cloutier, Mélanie Gagné agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Correspondance**
- 4. Affaires nouvelles**
 - 4.1 Couverture cellulaire – Projet Solutions AMBRA
- 5. Période de questions**
- 6. Tour de table des conseillers**
- 7. Clôture de l'assemblée**
- 8. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2016-08-11

2016-08-12

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller François Descarreaux et secondée par le conseiller Michel McDonald.

3. Correspondances

4. Affaires nouvelles

4.1 Couverture cellulaire Projet Solutions AMBRA

CONSIDÉRANT l'annonce faite à La Tuque le 10 août 2016 par le maire Monsieur Normand Beaudoin que le dossier de la couverture cellulaire sur la route 155 de Shawinigan à La Tuque est relancé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de télécommunication, Solutions AMBRA est prête à construire quatre (4) tours en Mauricie pour assurer la sécurité des usagers et offrir des services dans deux (2) municipalités (Lac-Édouard et St-Joseph-de-Mékinac);

CONSIDÉRANT QUE la phase un (1) du projet de construction de tours et d'offre de services cellulaire est en cours d'annonce médiatique et en étape de recherche de financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais représentée par son maire et son conseil ont demandé de faire partie de la phase un (1) du projet en cours lors de l'assemblée publique du conseil de l'agglomération exécuté le mardi 16 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a toujours fait partie des discussions depuis 2009, et plus récemment au projet d'implantation de tours et réseaux d'antennes de la compagnie ROGERS sur son territoire en décembre 2014;
(Laquelle compagnie s'étant retirée du projet en janvier 2016)



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a présenté un projet bonifié de la couverture cellulaire sur la route 155 Nord, de la borne kilométrique 123 jusqu'à la borne 150 à l'intersection du chemin du Lac-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais se situant à quelque dix (10) kilomètres du centre-ville Latuquois n'a pas de couverture cellulaire et qu'elle veut s'associer au projet AMBRA pour les mêmes motifs et objectifs ;

- de Sécurité publique
(*accidents, feux, crimes, disparition*)
- de rétention et d'attraction
(*nouvelles familles, de professionnels et d'entreprises*)
- de développement économique
(*milieux ruraux en développement, outils de surveillance, tourisms, commerces*)
- d'accès au savoir et à la culture
(*formation à distance, bibliothèque*)
- dans la vie de tous les jours
(*services bancaires, courriels, achats en ligne, etc.*)

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

Que le conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais décrète et demande au conseil de l'agglomération de La Tuque d'accepter l'association de collaboration et de partenariat avec la municipalité de La Bostonnais dans les meilleurs délais afin qu'elle puisse se joindre aux municipalités de La Tuque et Lac-Édouard et ainsi faire partie de la phase un (1) du projet Solution AMBRA dont la réalisation est prévue en 2017-2018

5. Période de questions

6. Tour de table des conseillers



N° de résolution
ou annotation

7. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseillère Renée Ouellette

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h10

Pierre-David Tremblay, maire

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière adjointe